L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 OCTOBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 11 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sheriff, à 10 1/2 heures, au No 74, rue Sto-Ann: Un coffre fort, une pendule, 3 pupitres et 2 chaises.

Par E. Lémonnier, à sa salle de vente, rue de Chartres: mille douzaines couteaux de table et coutelle Sheffield.

Par E. Roger de Pouy, à leurs salles d'encan, rue de la Levée: 300 colis et lots de marchandises bon marché pour étrangers et du pays.

Par H. J. Montgomery, à sa salle d'encan — Vente à crédit de meubles.

Par J. Dejan, aux écuries de P. Hinze, rue Gravier: Chevaux de selle et de harnais, haulote, bagguette.

Par G. Valentin, au No 14 rue Natchez, ventes de jambons, épaules, fromage, porc, graisse, huile, vinaigre.

Par J. Bonne et sa même enchère: Biscuits.

Par H. Duhan, Marks & Co., au No 36 de la rue des Chasseurs, habillements d'été, habits, pantalons, couvertures.

Clément & Co., au Nos 62 et 64 de la rue de Chartres: Marchandises sèches, linge et articles de fantaisie.

Par D. E. Murphy, à 10 heures, au No 42 de la rue des Magasins: Souffleto de forge.

ATTENTION!!!

Le shérif procédera aujourd'hui à 10 1/2 heures, au No 74, à son entrepôt, No 74 rue ste-Anne, Vieux District, à l'adjudication d'un lot de coffres et effets.

Soulliers de forgerons.—Voyez l'annonce d'en de Mr D. E. Murphy.

La Proclamation du Président.

La proclamation du président Grant, dont nous avons donné le texte hier, ne contient pas, comme le prétendait une dépêche antérieure, la moindre interdiction relativement aux transports des armes et des munitions de guerre, et elle ne s'oppose nullement à ce que les steamers transatlantiques ou tous autres continuent à prendre en Amérique et en France des canons, des fusils ou des munitions.

Le seul objet de la proclamation paraît d'empêcher une collision entre les nations belligérantes dans les eaux américaines et de restreindre l'hospitalité que peut refuser aux bâtiments de ces nations avec lesquelles l'Union en paix, dans des limites telles qu'ils puissent se servir de cette hospitalité dans leurs différends contre la nationalité ou marchande de leurs adversaires.

Les chiffres cités par ce document sont ceux des mois pendant lesquels ces quatre années, pendant la guerre de sécession, gouvernements européens. On se rappelle que la marine américaine ne s'est pas toute quand elle a pu, de vider ces lots d'armes et de munitions, chaque fois, honorable sur les réclamations des autres puissances. Un commandant anglais poussa même le zèle du droit du droit jusqu'à envoyer saisir dans un port du Brésil, un steamer confédéré, ce qui a un grand éndroit sur le gouvernement du Brésil dans la nécessité d'accorder les satisfactions demandées.

Il est certain que les Etats-Unis ayant aucun réclamations sérieuses par les procédés violents de leurs ennemis, et aujourd'hui, sans mécontentement, de la France et de la Prusse l'obser des règles auxquelles ils se sont eux-mêmes.

Il est comme la Prusse n'a pas de la France de guerre sur mer, on peut dire la proclamation est dirigée unique contre la marine de guerre française, en cette, en réalité, provoquée par les ordres du ministre Prussien, à l'occasion de la présence de deux ou trois croiseurs prussiens devant la rade de New-York, au moment de la sortie du steamer allemand Germania.

La proclamation ne peut pas empêcher les armateurs français de croiser dans un des Etats-Unis en dehors des eaux territoriales. La seule difficulté qui puisse se lever à cet égard est de savoir jusqu'à quelle distance des côtes s'étend la juridiction d'un pays. Les avis varient sur ce point quelques auteurs américains se prononcent pour la plus longue distance de tir des canons navires, tandis que d'autres veulent que la limite soit le droit qui serait cette distance seulement à quelques milles du rivage.

Le principe général est que l'Océan appartient à toutes les nations, et ce principe, plus ancien que l'ère ouverte: mais, les raisons évidentes, on admet comme exception à ce principe, que la juridiction de chaque nation s'étend en mer jusqu'à une certaine distance de terre, afin de pouvoir faire à la police de ses côtes et de protéger le débarquement des marchandises et des passagers. Quelques-uns ont basé cette distance sur la portée des canons placés sur les côtes, par exemple dans les limites de cette portée une nation peut, sans recourir à la guerre, faire respecter strictement et de force sa juridiction. Mais avec les perfectionnements de l'artillerie moderne, la portée des canons a plus que doublé, et le rayon d'un tel de six milles et elle peut être encore. Il faudrait donc qu'une nation générale les nations civilisées s'entendissent de la juridiction côtière et éviter toute difficulté. Il est été à ce que la proclamation s'explique à l'avenir que le port fut débarrassé, s'il y a des accord des représentants des belligérants et le gouvernement Washington, afin d'éviter toute contestation avec le gouvernement malentendu.

CONCERT SACRÉ.—Le concert sacré qui a été donné dimanche, à la cathédrale, sous la direction du consciencieux maître de chapelle, M. Dubos, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs, a été fécondé en émotions. M. Dubos, qui a plus avec le timbre et la voix sympathique, a chanté dans un bon style un très avec Pavier et Kopp. Nous avons remarqué la voix de mezzo-soprano fraîche et pure de mademoiselle Fleury, élève du maestro Curtis. Mademoiselle Wagner, qui promet de devenir une véritable artiste, a une voix et expression musicale. Ce concert nous a fourni encore occasion de constater un virtuose inouïte qui commence à devenir populaire dans notre monde musical: M. Lanzat, du Conservatoire, et qui pendant plusieurs années, premier d'Opéra-Comique à Paris. Cet artiste entraîne l'exécution fantaisie de Vieuxtemps, et il a fait remarquer par l'heureuse et pure beauté de son jeu. Il possède les premiers violoncelles de France. M. Cailler est certainement appelé à de nouveaux succès dans les concerts de la saison d'hiver.

Du reste, dans la réputation considérable de musique est déjà faite dans, à consacrer à remplir dans ce le fonctionnaire difficiles d'accompagnateur et il s'en est acquitté avec beaucoup de tact.

Les Prussiens continuent leur système de vol. Nous avons parlé de leur vol de 2,000 chevaux de trait, dans les environs de Versailles, et de la saisie de 1,000 chevaux de selle et de harnais, malgré les réquisitions régulières. Il s'agit aujourd'hui, sans méconnaître, de la France et de la Prusse, l'obser des règles auxquelles ils se sont eux-mêmes.

Il est comme la Prusse n'a pas de la France de guerre sur mer, on peut dire la proclamation est dirigée unique contre la marine de guerre française, en cette, en réalité, provoquée par les ordres du ministre Prussien, à l'occasion de la présence de deux ou trois croiseurs prussiens devant la rade de New-York, au moment de la sortie du steamer allemand Germania.

La proclamation ne peut pas empêcher les armateurs français de croiser dans un des Etats-Unis en dehors des eaux territoriales. La seule difficulté qui puisse se lever à cet égard est de savoir jusqu'à quelle distance des côtes s'étend la juridiction d'un pays. Les avis varient sur ce point quelques auteurs américains se prononcent pour la plus longue distance de tir des canons navires, tandis que d'autres veulent que la limite soit le droit qui serait cette distance seulement à quelques milles de la mer.

Le principe général est que l'Océan appartient à toutes les nations, et ce principe, plus ancien que l'ère ouverte: mais, les raisons évidentes, on admet comme exception à ce principe, que la juridiction de chaque nation s'étend en mer jusqu'à une certaine distance de terre, afin de pouvoir faire à la police de ses côtes et de protéger le débarquement des marchandises et des passagers. Quelques-uns ont basé cette distance sur la portée des canons placés sur les côtes, par exemple dans les limites de cette portée une nation peut, sans recourir à la guerre, faire respecter strictement et de force sa juridiction. Mais avec les perfectionnements de l'artillerie moderne, la portée des canons a plus que doublé, et le rayon d'un tel de six milles et elle peut être encore. Il faudrait donc qu'une entente générale les nations civilisées s'entendissent de la juridiction côtière et éviter toute difficulté. Il est été à ce que la proclamation s'explique à l'avenir que le port fut débarrassé, s'il y a des accord des représentants des belligérants et le gouvernement Washington, afin d'éviter toute contestation avec le gouvernement malentendu.

Départ de la "Ville de Paris."

Le steamer de la Compagnie transatlantique française *Ville de Paris* est enfin parti avant-hier, mardi, à 4 heures et demie de l'après-midi, avec un plein chargement d'armes et de munitions de guerre, et beaucoup de passagers dont la plupart étaient du nombre de ceux que la police new-yorkaise avait débarqués du *Lafayette* il y a quinze jours.

Une partie de l'équipage de la *Ville de Paris* avait passé le jour et la nuit précédente à charger à bord des caisses innombrables de fusils, de carabines, de revolvers, de cartouches et d'autres articles de guerre. Nous ne sommes pas exactement fixés sur les quantités; cependant on donne comme plausibles les chiffres suivants: 4,000 carabines du modèle 1866 S. Springfield; 4,000 carabines Remington se chargeant par la culasse; 7,000 revolvers Remington; 3,000 carabines Enfield, 3,000 Spencer, et 2,000,000 de cartouches. Le manifeste expédié par douane porte 7,500 caisses de cartouches, 2,500 caisses de fusils, 120 caisses de pistolets, 28 caisses de sabres, etc.

Au départ de la *Ville de Paris*, il restait encore au dock de plein *stoop* du matériel du même genre qui devra attendre le départ du *St Laurent*, ce dernier bâtiment, assure-t-on, sera chargé en plein de matériel de guerre.

Comme on devait s'y attendre, la question de neutralité est soulevée par la presse à propos des expéditions d'armes pour les belligérants. La presse allemande, en particulier, le signale comme une violation flagrante du droit international: la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dénonçait déjà, dans son numéro du 5 de ce mois, l'envoi antérieur, par un steamer français, de 36 canons Enfield et de mille carabines. Enfin, comme nous l'avons déjà dit, il existe une grande irritation à Berlin, et on ajoute que la Prusse aurait demandé des explications au ministre des Etats-Unis dans cette ville.

La *Tribune* d'hier donne à ce sujet des explications catégoriques qui ne laissent aucun doute sur la légalité de l'attitude prise par les Etats-Unis.

Le président Grant, dit-elle, dans sa proclamation de neutralité entre les belligérants dans le présent conflit, a mis un soin particulier à définir les limites de la doctrine américaine sur la neutralité. Il rappelle les dispositions restrictives de la loi de 1817, mais, dans ce que nous pouvons appeler le préambule de sa proclamation, il dit expressément que "les lois des Etats-Unis ne reconnaissent pas dans la fabrication et la vente publiques des armes et des munitions de guerre," et, à la fin de la proclamation, il ajoute que "tout le monde peut également, et sans restriction, devenant du présent état de guerre, manufacturer et vendre sur le territoire des Etats-Unis des armes et des munitions de guerre, et tous autres articles généralement connus sous le titre de contrebande de guerre."

Courrier des Etats-Unis.

Autres Nouvelles,

Par le câble.

L'AFFAIRE DE TOURY.

Tours, 6 octobre.—Le général Ragan rapporte de Chevilly, Loiret, ce matin, qu'il a fait une reconnaissance vers Toury avec des détachements de cavalerie et d'infanterie et quelques canons. Il a attaqué l'ennemi à Ormonville, village, a fait cinq bavarois prisonniers et a pris quelques fusils. La bataille s'est engagée à Toury, chaque fois, forcé de se retirer, et la retraite de l'ennemi forte de 40 hommes, et soutenu par 2,000 fantassins, a commencé de retraite précipitamment vers Paris.

Les Français les ont poursuivis pendant trois heures de marche au delà de Toury. Le général Ragan a été blessé légèrement au pied, mais il a pu rester à cheval. Le prince Albert de Saxe-Meiningen et du prince Albert de Saxe-Altenbourg parmi ces forces. Les pertes des Français ont capturé une grande quantité de bétail.

C'est à la suite de cette affaire que les Prussiens ont évacué Bétheniers pour se retirer dans la direction d'Etampes.

DÉVOUEMENT A BONDIÈRES.

La garde nationale de l'armée de Rouen qui occupe Bondy, Bondy, s'est renforcée pour la première fois avec l'ennemi, samedi 1er octobre, par de Bondy, à 40 milles de Paris, a pu pousser à Meaux, à Chelles et Bondy et Rouen. L'action a eu lieu dans la forêt de Rouen, dans les environs de l'Ourcq, et sur la rive de la Seine. Les Allemands, venant de Meaux, qu'ils avaient occupé. Environ deux cents de Seine et Oise, 2 heures de vendredi avaient traversé Meaux quand ils ont été attaqués par les troupes de Rouen, à Bondy.

Les gardes nationaux ont déployé un grand courage, et ils ont conservé l'avantage jusqu'à ce que l'ennemi, qui avait reçu des renforts de Meaux, ou ils en ont tué un nombre considérable dans une lutte désespérée sur le pont de l'Ourcq. Les Prussiens ont alors commencé à battre en retraite; mais, arrivés près de Mozy, village de Seine-et-Oise, à 8 milles de Meaux, ils ont trouvé un corps de nouveaux tirailleurs, et de cavalerie, et, prenant l'offensive à leur tour, ils ont repoussé les Français jusqu'à 1 heure du matin, et ils ont repris Bondy.

Les Français ont perdu environ 1,000 hommes, tués et blessés, et 300 prisonniers. Les Prussiens ont été considérablement plus nombreux.

Le Gaulois publie un décret du 7 du ministre de la guerre, en date du 28 septembre, qui prescrit la mise en réquisition de tous les hommes de 21 à 40 ans, célibataires ou veufs, sans enfants, non compris dans les cadres de l'armée active, de la garde mobile, de la garde nationale mobilisée, de la marine et de la douane.

Le Gaulois publie un décret du 7 du ministre de la guerre, en date du 28 septembre, qui prescrit la mise en réquisition de tous les hommes de 21 à 40 ans, célibataires ou veufs, sans enfants, non compris dans les cadres de l'armée active, de la garde mobile, de la garde nationale mobilisée, de la marine et de la douane.

Souscription Française.

CINQUIÈME LISTE.

H. Damiens	05 00	R. Bescard	5 00
Sing. Jacob	5 00	Mme Vve Lambert	2 00
B. Vandersteinden	5 00	A. C. Prevot	1 00
Jacques Vincent	2 00	F. Aust Guignard	1 00
Eug. Moures	1 00	Kaphan Café des Délices	1 10
J. B. Courtet	1 00	Georges Lagniez	5 00
J. P. Maillervin	2 00	A. Grillo	25 00
Prosper Marchet	2 00	J. d'Hermesnil	5 00
A. Vincent Lelieux	2 00	Nadal	1 00
Paul Lacrange	5 00	Un tailleur	10 00
Cha. Pestand	1 00	Jean Mandeau	5 00
Mme Ang. Haberli	1 00	Louis Marie Labot	10 00
Ricard Hilaire	2 00	A. Philippe	1 00
H. Trouilly	3 00	G. Barthou	5 00
Leon Mason	2 00	J. Beaufour	2 00
E. F. Masson	2 00	H. L. Cuasche	10 00
J. Masson	1 00	Ch. Schnetbe	1 00
Joseph Leblanc	25 00	G. Dépoyre	5 00
P. Fairant	1 00	J. Prat	2 00
Aug. Nonnebert	1 00	A. Bonneval	5 00
Louis Dégaux	1 00	Ch. Bernard	5 00
Henry Berlin	1 00	Eug. Chassignac	5 00
Barth. Vassetile	2 00	H. de la G.	2 00
François Thely	20	Mme A. Salomon	5 00
Leclaire	2 00	Cadet de la Marinière	5 00
Martial de Sitter nain	2 00	H. Rolling	5 00
L. Gruber	2 00	E. Rasman	5 00
L. Leblanc fils	2 00	Jouard Jr.	1 00
Joseph Leblanc (2e souscription)	1 00	Duvic	5 00
C. Renaud	3 25	Bouvenier de France	10 00
Pascal Lefèvre	1 00	Calvados	10 00
Plaisance & Vetit	10 00	Bernard Jr.	10 00
A. Benelle	10 00	A. Fourbet	10 00
J. Ed. Schettel	1 00	F. de Moulinais	1 00
James Fraisne	1 00	F. Le Bescque	1 00
A. Hauswald	1 00	J. H. Lissoare	1 00
J. Sapinola	2 00	J. J. Albert père et fils	20 00
Morris Levy	2 00	G. André	1 00
Joseph Leblanc (3e souscription)	3 25	H. Montreuil	10 00
E. K. Kunze	1 00	Kottmannettat	1 00
Emile Colmet	1 00	Hill	10 00
Frédéric Toulo	1 00	J. Hartie	10 00
Lebel Jules	1 00	A. Carrouche	5 00
F. Brouet	10 00	F. da silva	10 00
Nicolas Dédé	2 00	Dr Huard	10 00
O. Montagnat	5 00	H. Chasche	10 00
		F. H. Beaufour	5 00
		De Ferrier	15 00
		Dr Chambellan	5 00
		Dr Bérjot	5 00
		N. Blanquet	1 00
		Cabal Guillot	10 00
		Dr Dolet	10 00
		A. Fabrier	1 00
Listes précédentes	6 340 10		
	4,000 00		
Total	7,340 10		

CHRONIQUE LOCALE.

MORTALITÉ, dans les limites de la Nlle-Orléans: de vendredi à samedi—36.

MALADIES—Albuminaria, 1; cancer à la matrice, 1; consomption, 4; convulsions, (enfants) 2; débilité, 1; congestion, 1; dysenterie chronique, 2; fièvre de marais, 1; fièvre typhoïde 1; fièvre jaune, 1; maladie de cœur, 1; tétanus, 1; peritonite, 1; morts-nés, 2.—Blanca, 31; nègres, 2; mulâtres, 2.

—Voici les noms des personnes qui sont mortes de la fièvre jaune:

Herman Dierfield, No. 75 de la rue St-Pierre, âgé de 20 ans, né en Allemagne.

Robert Thomas, (résidence non déclarée) âgé de 28 ans, né dans le pays de Galles.

Herman Stegalbrack, rue Franklin, âgé de 30 ans, né en Allemagne.

Joanna F. Rosbanch, navire Antoinette, âgé de 28 ans.

Charles E. Johnson, Hôtel-Dieu, âgé de 18 ans, né dans l'Etat du Maine.

Domingo Puydata, No. 230, de la rue de Chartres, âgé de 14 ans, né en Italie.

Antonio Donata, Alger, âgé de 35 ans, né en Italie.

Andrew Bolnet, rue des Champs-Elysées, âgé de 4 ans, né à la Nlle-Orléans.

Paul Vichlin, Hôpital de Charité, âgé de 37 ans, né en France.

John Bott, Hôpital de Charité, âgé de 45 ans, né en Allemagne.

Jean Strawbridge, Hôpital de Charité, âgé de 34 ans, né en Angleterre.

Chas. Hecker, Hôpital de Charité, âgé de 27 ans, né en Allemagne.

John Altus, Hôpital de Charité, âgé de 30 ans, né en Allemagne.

Angelo Franchi, Hôpital de Charité, âgé de 35 ans, né en Italie.

Qui succombés du 8 au 9:

Nalla Masty, 22 ans, Italie, rue Hôpital.

A. L. Monseau, 50 ans, rue Julie, No. 164.

Canonne Ricob, 24 ans, Allemagne, rue d'Espagne, 140.

S. Williamson, 27 ans, Tennessee, rue Conti, près de Bond.

F. Butler, 27 ans, Ecosse, Hôtel-Dieu.

Francis Lahr, 35 ans, Allemagne, rue de la Victoire 36.

Harris Hitchings, 21 ans, du Maine, Hôpital de Charité.

Otto Kaufmann, 17 ans, Allemagne, Hôpital de la Charité.

James Mulligan, 25 ans, Irlande, Hôpital de Charité.

Henry Adolphe, Suisse, Hôpital de la Charité.

SÉCHERESSE.—Le manque d'eau se fait sentir dans un nombre de quartiers de la Nlle-Orléans. Les watterworks ne dépassent pas certaines limites et les prolongements de tuyaux sont fort irréguliers. Il est à ce trouve dans la banlieue une maison richement plus à grand frais obtenir un hydrant; mais ces maisons ne peuvent donner de l'eau à leurs voisins pour ne pas endommager les règles de l'administration des Waterworks et s'exposer à l'amende. Ne serait-il pas convenable que la ville, qui est aujourd'hui maîtresse de l'usine, leur permît de donner de l'eau sans courir la chance d'être poursuivi et de payer des frais en récompense de leur bonne conviction? Il nous semble que cette concession est, de la part des autorités, une affaire de devoir impérieuse.

On ne peut laisser en pareil temps de sécheresse la population de la banlieue manquer d'eau. Là où des hydrants existent et où les maîtres de ces hydrants n'en interdisent pas le bénéfice à leurs voisins.

Le Conseil des administrateurs de ville se réunit ce soir. Il a pouvoir absolu en cette matière; nous sommes donc qu'il avisera sans délai au moyen de faire pourvoir de l'eau dans la banlieue, et en tout cas de permettre aux propriétaires qui ont des hydrants de les faire couler pour le soulagement de ceux qui n'en ont pas et ne peuvent en avoir.

GRÈVE.—Il paraît que la brigade noire est mise de nouveau en grève pour obtenir des capitaines des bateaux à vapeur un salaire de trois piastres par jour. Nous pensons que les nègres ne seront pas plus heureux cette fois que la première, attendu qu'il y a ici plus de 20,000 travailleurs blancs qui seraient très contents de gagner deux piastres par jour, et ceux-là, certes, seront employés de préférence. Il y a, en outre, une raison majeure pour ne pas compromettre à la demande des nègres, c'est que pas on leur donnera moins ils travailleront. Avec trois piastres, un nègre peut vivre une semaine; en conséquence, il résiste dans sa grève, il ne travaillera plus qu'un jour par semaine, et le nombre des travaux que la brigade noire peut donner sera réduite de cinq sixièmes. Le parti ne saurait s'étendrait aux campagnes. Les nègres de champ ignorant les nègres de ville, et l'agriculture deviendrait impossible. Nous engageons les capitaines de bateaux à vapeur à ne pas céder, car tout le monde perdrait à cette révolution de la banlieue, mêmes les nègres, qui, tombant dans une indolence profonde, ne seraient bientôt plus propres à rien.

MANDANUS EN FAIT D'ENREGISTREMENT.—Nous avons dit quel était ce cas. Le juge Dibble a rendu une longue décision où il se prononce carrément contre l'officier qui a enregistré des armes et des munitions de guerre, et, à la fin de cette décision, il ajoute que "tout le monde peut également, et sans restriction, devenant du présent état de guerre, manufacturer et vendre sur le territoire des Etats-Unis des armes et des munitions de guerre, et, à la fin de cette décision, il ajoute que "tout le monde peut également, et sans restriction, devenant du présent état de guerre, manufacturer et vendre sur le territoire des Etats-Unis des armes et des munitions de guerre, et tous autres articles généralement connus sous le titre de contrebande de guerre."

Courrier des Etats-Unis.

Télégrammes Transatlantiques.

Londres, 5 octobre.

Nous avons reçu des dépêches prussiennes, qui, dans la nuit du dimanche, un détachement prussien qui travaillait à élever des retranchements en terre en avant de Choisy-le-Roi, avait surpris et capturé par des troupes françaises venues du fort d'Ivry. Un certain nombre de paysans, ouvriers et de gardes-forestiers, qui travaux, auraient été pris par les Français.

Le Roi de Prusse a quitté Versailles, et il est allé à Meaux.

Le Prince Frédéric-Charles a la fièvre typhoïde.

Les Prussiens sont à Maintenon, Malesherbes, La Grande et Chartres. Il y a en plusieurs combats à Dreux.

Le général Bourbaki est attendu à Tours.

New-York, 10 oct.—On a été informé aujourd'hui, au Parc de l'Hôtel-de-Ville, que Paris tirait du canon en l'honneur du 32me anniversaire de l'Indépendance cubaine.

Tours, 10 oct.—M. Gambetta dit qu'il y a à Paris des provisions pour plusieurs longs mois.

Londres, 10 oct.—Le manque de bons officiers de régiments retarde l'organisation des armées françaises.

Bismarck a informé dernièrement le maire de Versailles qu'il n'avait aucune objection aux élections.

La presse allemande tourne en ridicule la levée en masse ordonnée en France comme une vantardise.

St. Petersbourg 10—Les mouvements russes vers les frontières de la Turquie sont niés officiellement.

Tours 10—Voici la proclamation de Gambetta au peuple:

Par ordre du gouvernement de la république j'ai quitté Paris pour vous transmettre les espérances des Parisiens et des citoyens clairvoyants qui cherchent à délivrer la France. Paris présente le spectacle de deux millions d'hommes oubliant toute autre préoccupation pour résister aux envahissements qui opprimaient la dignité. 400,000 gardes nationaux sont maintenant en armes, 100,000 gardes mobiles et 60,000 soldats de ligne sont assemblés. Les fonderies fondent des canons, et les fournisseurs des millions de cartouches chaque jour. Chaque bataillon de garde nationale a deux mitrailleuses, des pièces de campagne, et se prépare à des sorties. Les forts sont gardés par des marins et munis de la plus puissante artillerie que servent les meilleurs canonniers du monde. Jusqu'ici leur feu a empêché l'ennemi d'élever les plus grands travaux.

L'enceinte avant le 14 septembre, 500 canons et elle en a maintenant 380 de plus sur ses bastions et ses tours. Chacune des défenses à ses hommes à leurs postes.

Les Gardes nationaux s'exercent constamment derrière les barricades qui sont adaptées au génie des Parisiens.

L'*imprenabilité* de Paris n'est pas une illusion. Paris ne peut être pris, ni surpris ou réduit par la famine. Les armes viennent maintenant de toutes les parties du Globe et les travailleurs et l'argent viennent aussi. Les provinces doivent secouer la torpeur et la panique de terre les partisans doivent venir en aide à la République. L'hiver viendra bientôt, trouvant les Prussiens loin de chez eux, et décimés par les armes françaises, la faim et la misère.

Les Prussiens ne prendra jamais sa place dans le monde par l'invasion d'un demi-million d'hommes. Paris donne le mot d'ordre: "Vive la République, une et indivisible."

Londres, 10—Versailles a été dispensé de payer les 400,000 francs requis par les Prussiens.

Tours, 10—par Londres—Pendant la séance du gouvernement, la foule s'est rassemblée dans la cour de la préfecture et déployant les drapeaux français et américains.

Garibaldi a été accueilli par de bruyantes acclamations. Il a fait un discours où il a exprimé la croyance de toute délivrance prochaine de la France. Il a terminé en donnant aussi son bras vigoureux. Dans une autre allocution à la garde nationale, il a annoncé qu'il devait commander tous les volontaires.

Garibaldi commandera tous les volontaires dans l'Est.

LA PRUSSE DANS LE DÉVOUEMENT.—Le 3 septembre, 2,000 cavaliers prussiens, qui ont détruit de nombreux canons, qui ont détruit beaucoup de maisons dans le bas de la ville. Les batteries étant démontées, les bataillons qui les protégeaient se sont retirés, laissant les colonnes sans nouvelles au nord et à l'ouest. Au dire des avis de sources sérieuses, des malfaiteurs avaient pillé les magasins de Bitche avant le bombardement, et les habitants s'étaient réfugiés dans les caves, où ils ont été asphyxiés et brûlés. Le fort, bâti sur un rocher perpendiculaire haut de 300 pieds, est considéré comme imprenable. La garnison est de 2,000 hommes.

Voici un lit dans la *Patrie*:

Divers décrets, rendus depuis le 3 jusqu'au 9 septembre, prescrivent l'armement des parties mobilisables du territoire. Les Prussiens, qui ont été repoussés, ont été pris par les Français, qui ont été repoussés, ont été pris par les Français, qui ont été repoussés, ont été pris par les Français